

LES SÉJOURS AU PAIR

On entend par séjour au pair un séjour en France ou à l'étranger à des fins linguistiques, comprenant d'une part, un «travail» indemnisé dans une famille consistant dans la réalisation de tâches familiales courantes, et d'autre part, dans la majorité des cas, des cours hebdomadaires.

Les cours sont obligatoires dans certains pays et optionnels dans d'autres. Le participant en est informé préalablement à l'inscription.

Ce séjour s'adresse aux jeunes gens de 18 à 30 ans (27 ans non révolus pour les Etats-Unis) et doit respecter les textes réglementaires du pays d'accueil ; ces textes varient en effet sensiblement d'un pays à l'autre. Des pays tels que les Etats-Unis ont mis en place un ensemble de textes concernant le recrutement, la formation des candidats, le travail à effectuer et l'indemnisation des participants. Cette réglementation émane de l'USDS (United States department of States). En Europe, le Danemark, la France, l'Italie, l'Espagne, et la Norvège ont ratifié l'Accord européen sur le placement au pair (accord de Strasbourg du 24 novembre 1969). Dans d'autres pays au contraire, il ne s'agira que d'un contrat privé ne s'appuyant pas sur une réglementation existante.

La durée minimum est de 2 mois à destination de certains pays d'Europe, l'été, et de 6 mois en cours d'année pour ces mêmes pays ; elle est d'un an pour les Etats-Unis.

Le séjour au pair comprend nécessairement un accueil en famille, en pension complète, avec chambre individuelle, un contrat d'assurance responsabilité civile et maladie, dont une copie sera transmise à l'organisme français et un revenu fixé à l'avance. Les relations entre la famille et le (la) jeune s'inscrivent clairement au départ dans le cadre d'une relation contractuelle et d'échange culturel.

LA LISTE DES CRITÈRES DE QUALITÉ

1. LA SÉLECTION DES FAMILLES ET LES INFORMATIONS DES PARTICIPANTS

- 1.1 L'organisme sélectionne les familles d'accueil et assure une information claire auprès des participants.
- 1.2 L'organisme fournit au participant les coordonnées d'un représentant local et un numéro d'urgence opérationnel 24 heures sur 24.

2. LES SÉJOURS AU PAIR AUX ÉTATS-UNIS

- 2.1 L'organisme se conforme aux critères USDS.
- 2.2 L'organisme sélectionne les candidats.
- 2.3 Le candidat reçoit avant son départ les informations nécessaires au bon déroulement de son séjour.

3. LES SÉJOURS AU PAIR EN EUROPE OU DANS UN AUTRE PAYS

- 3.1 L'organisme partenaire dispose d'un bureau permanent à l'étranger. Il est conforme à la réglementation en vigueur dans le pays d'accueil.
- 3.2 L'organisme partenaire sélectionne les candidats.
- 3.3 L'organisme fournit au candidat les informations nécessaires au déroulement de son séjour.

4. LES SÉJOURS AU PAIR QUEL QUE SOIT LE PAYS

L'organisme sélectionne la famille d'accueil du candidat, constitue un dossier et informe le candidat.

1. LA SÉLECTION DES FAMILLES ET LES INFORMATIONS DES PARTICIPANTS

Critère de qualité et moyens de réalisation	Documents de référence	Types de contrôle
<p>1.1 L'organisme sélectionne les familles d'accueil et assure une information claire auprès des participants.</p> <p>L'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sélectionne ses organismes partenaires à l'étranger pour le choix des familles d'accueil et le suivi des participants. • a un bureau permanent en France et un responsable local à l'étranger. • donne une information préalable comprenant la description détaillée des conditions de séjour et de travail et d'assurance. • fournit par écrit au participant au minimum les renseignements suivants sur la famille d'accueil : composition de la famille d'accueil, lieu de résidence, horaires de travail et argent de poche. <p>1.2 L'organisme fournit au participant, les coordonnées d'un représentant local et un numéro d'urgence opérationnel 24 heures sur 24.</p> <p>Suivi pendant le séjour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • chaque participant est suivi par un représentant local qui a un contact régulier avec le participant • le candidat reçoit un numéro d'urgence sur place, utilisable et opérationnel 24 h/24. 	<p>Dossier de sélection des organismes partenaires à l'étranger.</p> <p>Adresse du bureau en France et du responsable local à l'étranger.</p> <p>Item du questionnaire satisfaction participant ou client sur l'information préalable.</p> <p>Document d'information préalable.</p> <p>Lettre informant le candidat des numéros d'urgence.</p>	<p>Contrôle documentaire.</p> <p>Contrôle sur site : entretien avec le responsable local et des participants.</p> <p>Contrôle sur site avec le participant et le responsable local.</p> <p>Contrôle sur site : entretien avec le participant.</p>

2. LES SÉJOURS AU PAIR AUX ÉTATS-UNIS

Critère de qualité et moyens de réalisation	Documents de référence	Types de contrôle
<p>2.1 Séjour au pair aux Etats-Unis : l'organisme se conforme aux critères USDS.</p> <p>L'organisme français se conforme aux critères définis par «l'USDS» :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisme partenaire américain est agréé par «USDS» pour les séjours au pair et pour délivrer le formulaire «DS - 2019» nécessaire à l'obtention du visa «J-1» • la rémunération minimum imposée par «USDS» est appliquée. • la durée du séjour est de 12 mois. Il est possible de prolonger le séjour au pair de 6 à 12 mois. En fin de séjour il est possible de rester un mois pour voyager. 	<p>Document fourni.</p> <p>Preuve des agréments USDS des organismes partenaires américains.</p> <p>Contrat du participant.</p>	<p>Contrôle documentaire.</p> <p>Contrôle sur site : entretien avec le représentant local.</p> <p>Contrôle documentaire.</p>

2. LES SÉJOURS AU PAIR AUX ÉTATS-UNIS (SUITE)

Critère de qualité et moyens de réalisation	Documents de référence	Types de contrôle
<p>2.2 Séjour au pair aux Etats-Unis : l'organisme sélectionne les candidats.</p> <p>Sélection et préparation des candidats, sachant que l'âge des candidats doit être compris entre 18 et 26 ans, et que le niveau d'études minimum requis est le bac ou un diplôme équivalent à la «Graduation». Il appartient à l'organisme de décider d'accepter ou non le CAP ou le certificat de fin d'études secondaires. L'organisme s'engage sur ces points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le candidat bénéficie d'un entretien individuel préalable • le responsable de l'entretien maîtrise parfaitement l'anglais et suit une grille d'entretien • l'entretien comprend une évaluation du niveau d'anglais • les responsables d'entretien sont formés et informés à cet effet • les références fournies par les candidats sont systématiquement vérifiées par l'organisme. <p>2.3 Séjour au pair aux Etats-Unis : le candidat reçoit avant son départ les informations nécessaires au bon déroulement de son séjour.</p> <p>L'organisme communique au candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'adresse de la famille d'accueil et du correspondant américain avant le départ • un dossier d'information avant le départ qui comprend le dossier de la famille d'accueil, le formulaire «DS - 2019» et les informations pour obtenir le visa • l'organisme assure une formation selon les critères USDS sur la sécurité et le développement de l'enfant («child safety and child development training») qui seront dispensées à l'arrivée. <p>Autres prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une assurance est fournie dans le programme et comprend : <ul style="list-style-type: none"> - les soins médicaux - la responsabilité civile <p>Le (la) jeune au pair est informé(e) des couvertures souscrites.</p>	<p>Compte rendu d'entretien.</p> <p>Compte rendu de l'évaluation du niveau d'anglais du participant.</p> <p>Les références du candidat ont été vérifiées.</p>	<p>Contrôle documentaire.</p> <p>Contrôle documentaire.</p> <p>Contrôle par entretien avec l'organisme français.</p>
	<p>Lettre de l'organisme informant le candidat des adresses.</p> <p>Dossier d'information.</p> <p>Attestation de formation délivrée au candidat.</p>	<p>Contrôle documentaire.</p> <p>Contrôle documentaire.</p> <p>Contrôle sur site : entretien avec le participant.</p>

3. LES SÉJOURS AU PAIR EN EUROPE OU DANS UN AUTRE PAYS

Critère de qualité et moyens de réalisation	Documents de référence	Types de contrôle
<p><i>3.1 Séjour au pair en Europe ou dans un autre pays : l'organisme partenaire dispose d'un bureau permanent à l'étranger, conforme à la réglementation en vigueur dans le pays d'accueil.</i></p>	<p>Adresse du bureau à l'étranger et preuve de son agrément ou de sa conformité à la réglementation en vigueur.</p>	<p>Contrôle documentaire et / ou contrôle sur site.</p>
<p><i>3.2 Séjour au pair en Europe ou dans un autre pays : l'organisme partenaire sélectionne les candidats.</i></p> <p><u>Sélection et préparation des candidats.</u> Le candidat bénéficie d'un entretien individuel.</p> <p>Le dossier de candidature comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un document d'engagement (questionnaire) • une lettre de motivation • des lettres de références vérifiées en rapport avec la garde d'enfants • des lettres de recommandation en rapport avec la personnalité du candidat • un certificat médical • une attestation d'assurance responsabilité civile • photocopie des diplômes ou attestation du niveau d'études • photocopie de carte d'identité ou passeport en cours de validité. 	<p>Compte-rendu d'entretien.</p> <p>Dossier de candidature.</p> <p>Les références du candidat ont été vérifiées.</p>	<p>Contrôle documentaire.</p> <p>Contrôle documentaire.</p> <p>Contrôle documentaire.</p>
<p><i>3.3 Séjour au pair en Europe ou dans un autre pays : l'organisme fournit au candidat les informations nécessaires au déroulement de son séjour.</i></p> <p>L'organisme informe le candidat des conditions d'assurance propres à chaque pays et lui propose une assurance.</p> <p>Le candidat reçoit avant le départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'adresse de la famille d'accueil et du correspondant à l'étranger • un dossier complet d'information qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> - le dossier de la famille d'accueil - la description précise des conditions de travail, en français - pour les séjours dans les pays membres de l'Union européenne, la couverture sociale et l'information sur la carte européenne d'assurance maladie - pour les séjours dans les autres pays, le détail des conditions d'assurance souscrite par le participant, dans le cas où celui-ci souscrit à une assurance. 	<p>Lettre d'information.</p> <p>Dossier d'information.</p>	<p>Contrôle sur site : entretien avec les participants.</p>

4. LES SÉJOURS AU PAIR QUEL QUE SOIT LE PAYS DE SÉJOUR

<i>Critère de qualité et moyens de réalisation</i>	<i>Documents de référence</i>	<i>Types de contrôle</i>
<p><i>L'organisme sélectionne la famille d'accueil du candidat, constitue un dossier et informe le candidat.</i></p> <p><u>Sélection de la famille d'accueil :</u></p> <p>L'organisme a un entretien préalable avec les familles d'accueil, à domicile pour les Etats-Unis.</p> <p>L'organisme s'assure que les familles d'accueil remplissent un dossier ayant valeur contractuelle et qu'elles s'engagent à respecter le statut du jeune au pair.</p> <p>L'organisme fournit la composition et la description complète de la famille et du logement.</p>	<p>Statut européen du « stagiaire-aide-familial ».</p> <p>Descriptif de la famille d'accueil fourni au candidat.</p>	<p>Contrôle documentaire.</p> <p>Contrôle documentaire</p>